

Envoi : 14/09/2016

Réception par le Préfet : 14/09/2016

Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-8-7-4

Séance du vendredi 9 septembre
2016

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2012-6-7-5 du 5 décembre 2012 relative au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques – Rapport d'orientation du Schéma 2013-2017,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2013-1-7-1 du 18 janvier 2013 relative à la Convention entre le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) et le Département, signée le 1^{er} février 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 portant adoption des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la 1ère révision des 7 Contrats de Territoires de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-5-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'action territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-7-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-5-7-1 du 13 mai 2016 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine –Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA)– enseignement artistique et pratique,
- VU l'avis favorable de la 7^{ème} Commission lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2016,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en *annexe 1* à la délibération pour un montant total de **36 200 €**, dont :
 - **10 000 €** à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputation 65-311-65734-2347-371,
 - **26 200 €** à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputation 65-311-6574-2347-371 ;

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement pour un montant global de **118 000 €** dont :
 - **20 000 €** en faveur de la Comédie de l'Est à Colmar ;
 - **68 000 €** en faveur du Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace (CRAC Alsace) à Altkirch ;
- à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le programme D722 Imputation 65-311-6574-2357-371 ;

et, au titre du Contrat de Territoire de Vie Trois Pays :

- **15 000 €** en faveur de la Ville de Kembs pour l'Espace Rhénan ;
- **15 000 €** en faveur de la Ville de Huningue pour le Triangle ;
- à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le programme K816 Imputation 65-311-65734-35881-006 ;

III SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES (Contrats Culture)

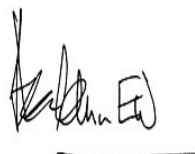
- attribue et autorise, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller, le versement d'une subvention globale de **60 000 €** en 2016, dont :
 - **20 000 €** en faveur de la Communauté de Communes Thann-Cernay ;
 - **20 000 €** en faveur du Relais Culturel à Thann ;
 - **20 000 €** en faveur de l'Espace Culturel Grün à Cernay ;
- à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le programme K 814 Imputations 65-311-65734-35681-006 et 65-311-6574-35681-006 ;

IV ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- attribue et autorise le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour un montant total de **130 000 €** en faveur du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Guebwiller (CDMC) ;
- à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D726 Imputation 65-311-6574-2397-371 ;
- précise que l'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un paiement unique ;
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer :
 - la convention à intervenir entre le Département et la Comédie de l'Est au titre de 2016, en *annexe 2* à la délibération ;
 - la convention visant à soutenir le projet culturel pour 2016 entre le Département, la Communauté de Communes de Thann/Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün en *annexe 3* à la délibération ;
 - l'avenant n°2 à la convention du 29 janvier 2016 entre le Département et le CDMC en *annexe 4* à la délibération ;

- de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en *annexe 1* à la délibération qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité